

Appel à projet

Eco-mobilité « Modes doux »



	Confidentiel
	Usage restreint
X	Public

Auteur : Emy PIRRONE

Ingénieur Energie à l'ACE

Co-auteur :

Relecteur(s) : L'équipe de l'ACE et de l'ADEME

Valideur : Christophe OBLED

Directeur de l'ACE

Usage : Usage Public

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- NOUVELLE CALEDONIE -

Politique de confidentialité

Confidentiel : Ce document est à usage strict interne. Seul les membres de l'Agence Calédonienne de l'Energie peuvent consulter ce document ainsi que l'élu(e) la représentant. Une affectation de la confidentialité de ce document pourrait avoir un impact fort et / ou néfaste pour l'activité de l'établissement.

Usage restreint : Ce document est à usage restreint. Tous les membres de l'Agence Calédonienne de l'Energie peuvent consulter ce document ainsi que les membres de son conseil d'administration. Le partage de ce document est autorisé avec tous les partenaires liés à l'ACE par une convention ou un contrat.

Public : Ce document peut être diffusé publiquement.

Tableau des mises à jour du document

Version	Objet	Auteur(s)	Date	Commentaire
V0.1	Initialisation du document	E. PIRRONE	12/11/2018	
V0.2	Commentaires et corrections	JC. RIGUAL	19/11/2018	
V0.3	Commentaires et corrections	C. ANTOINE	19/11/2018	
V0.4	Validation	C. OBLED	21/11/2018	
V0.5	Relecture de l'ADEME	C. DEROUINEAU	07/12/2018	

Table des matières

I. Contexte	4
II. Les objectifs.....	4
III. Eligibilité des projets.....	5
IV. Modalités d'évaluation des projets.....	5
A. Calendrier prévisionnel.....	5
B. Critères d'évaluation.....	6
V. Les engagements du porteur de projet.....	6
VI. Accompagnement financier du projet.....	7
VII. Modalités de dépôt de dossier.....	7
A. Composition du dossier de candidature.....	7
B. Instruction.....	7
VIII. Annexes.....	9
A. Annexe 1 – Accompagnement financier	9
B. Annexe 2 – Dossier de candidature	10

I. Contexte

Aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, **le transport représente 26% de la consommation d'énergie finale du territoire et plus de 15% des émissions de gaz à effet de serre**. La mobilité durable et écologique consiste à privilégier des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous.

Suite au succès de l'appel à projet « Mobilité 2018 » lancé le 22 Mai 2018, l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) souhaitent lancer à nouveau un Appel à Projet (AAP) sur l'éco-mobilité. Cet APP vise à accompagner des projets dont la thématique s'inscrit autour des deux axes décrits ci-dessous

L'objectif est de soutenir financièrement des projets matures ambitieux et innovants et d'accompagner les projets nécessitant un temps de maturation sur le plan technique et/ ou financier.

II. Les objectifs

L'appel à projet vise à soutenir l'émergence d'actions innovantes et opérationnelles au travers d'un accompagnement technique et financier aux projets ayant vocation à se diffuser par la suite.

D'une manière générale, les projets doivent s'inscrire dans les objectifs du Schéma de Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) et plus généralement, participer à la réduction des pollutions et à l'utilisation de l'énergie.

Plus précisément, cet appel à projet s'articule autour de deux axes :

- Soutenir le développement de l'usage de **moyens de transports « modes doux »** bénéficiant éventuellement d'une assistance électrique notamment dans le cadre de l'intermodalité ou de la réalisation du « dernier kilomètre » (exemple : Vélo ou trottinette à assistance électrique) et de **solutions et de services innovants** pour promouvoir leur utilisation en entreprise ou en collectivité (concepts de stationnement, mise en libre-service, mise en place d'une signalétique spécifique, lutte contre le vol, produits permettant une utilisation sécurisée (casques innovants, gilets, etc...), étude de mise en place de l'indemnité kilométrique, développement d'une culture vélo, aménagement de locaux, Vélos-école, etc.),
- Soutenir les **solutions technologiques ou logicielles permettant la réduction de l'utilisation individuelle de la voiture** (solution d'autopartage, solution de covoiturage, aménagement urbain, mise en place de service de proximité, Plan de Déplacement d'Administration, Plan de Déplacement d'Entreprise, etc.)

Toujours dans le but de soutenir des projets innovants, l'ACE et l'ADEME souhaitent, au travers des projets :

- **Initier et structurer des partenariats** en créant du lien entre les collectivités et les entreprises qui peuvent porter ensemble de nouvelles solutions de mobilité (Exemple : Partenariat avec intérêt géographique dans le cadre de Plan de Déplacements inter Entreprise Administration, Partenariat pour la mise en place de solution innovante, etc.),
- **Proposer des projets innovants en matière de mobilité,**
- **Accélérer le développement de la mobilité partagée,**
- **Permettre la diffusion des bonnes pratiques, la sensibilisation du plus grand nombre et favoriser les changements de comportements** permettant l'augmentation de la pratique de modes doux de déplacement et la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle notamment via des initiatives de type vélos-écoles.

Chaque projet ne doit pas nécessairement intégrer l'ensemble de ces objectifs.

III. Eligibilité des projets

Cet Appel à Projet s'adresse à l'ensemble du territoire de Nouvelle-Calédonie et à tous types de porteurs de projets à l'exclusion des particuliers.

Il s'intègre également dans un contexte de lancement d'AAP nationaux (exemple : ADEME - AAP vélo et territoires). Des synergies seront trouvées afin de rendre cohérents les dispositifs au niveau local.

Les dépenses éligibles concernent les études et les investissements poursuivant les objectifs du paragraphe précédent.

Ne seront pas éligibles les projets portant uniquement sur l'aménagement d'infrastructures routières, les coûts liés au fonctionnement régulier des organismes, l'achat de voitures ou les dispositifs s'appliquant sur les véhicules existants (améliorants, additifs, lubrifiants, etc.).

IV. Modalités d'évaluation des projets

A. Calendrier prévisionnel

Lancement de l'AAP / AMI	14 Décembre 2018
Date limite de dépôt des projets	26 Avril 2019
Comité technique ACE/ ADEME	23 Mai 2019
Démarrage des actions	T2 2019

B. Critères d'évaluation

La qualité de l'opération constitue un critère privilégié. Elle est évaluée au niveau (35 points) :

- Du montage de l'opération, de sa faisabilité, de la complétude technique et administrative du dossier (définition des objectifs, étude comparative préalable de scénarios, identification du potentiel de reproductibilité des opérations et des freins à leur développement, existence d'un marché potentiel suffisant),
- De la description des dispositifs d'accompagnement envisagés pour faciliter la dissémination de l'opération exemplaire,
- Des actions de mesure et d'évaluation des résultats de l'opération avec des indicateurs (exemple : nombre de kilomètres évités, nombre de personnes sensibilisés, nombre d'utilisateurs, etc.)
- De la réduction attendue en terme de consommation énergétique.

L'exemplarité de l'opération est jugée à la lumière des critères suivants (10 points) :

- Son caractère reproductible,
- La pertinence du projet au regard du contexte calédonien.

L'incidence sur les changements de comportements des individus induits par le projet (10 points).

La gouvernance (20 points) : partenariats privilégiés, formes de participation des parties prenantes.

L'intégration de la dimension « communication » dès le montage de l'opération (10 points).

La part « innovation » du projet (5 points) : technologique, reproductibilité, communication, gouvernance, changement des comportements.

Une attention particulière sera apportée aux projets qui obtiennent une note supérieure à 4 sur la partie innovation. Ces lauréats seront désignés comme lauréat « gold » de l'Appel à projet 2019 et bénéficieront d'une mise en lumière spécifique.

V. Les engagements du porteur de projet

Les porteurs de projets veillent à l'atteinte des objectifs globaux du projet. Ils doivent transmettre un bilan technique et financier annuel de l'avancement du projet, avec présentation des indicateurs de réalisation qui seront comparés aux objectifs établis dans le projet. Un chef de projet sera nommé et constituera l'interlocuteur privilégié de l'ADEME et de l'Agence Calédonienne de l'Énergie.

Une convention entre l'Agence Calédonienne de l'Énergie et le porteur de projet précisera les modalités d'exécution du projet.

Selon la nature du projet proposé, une adhésion à la charte sur l'éco-mobilité pourra être demandée par les financeurs.

VI. Accompagnement financier du projet

L'ADEME et l'Agence Calédonienne de l'Énergie peuvent accompagner financièrement les projets selon les modalités de l'annexe 1. D'autres partenaires financiers peuvent être sollicités, notamment les collectivités locales et leurs groupements ainsi que des acteurs privés.

Le budget maximum alloué au financement des projets retenus au titre du présent appel à projet est de **60M CFP avec un plafonnement de 5 M CFP par projet**. Plusieurs projets pourront être retenus dans la limite de ce budget.

En cas d'égalité lors de la notation finale, une attention particulière sera apportée aux projets mobilisant des cofinancements extérieurs.

VII. Modalités de dépôt de dossier

Pour toute question relative à l'appel et aux modalités de dépôt de dossier, il est possible de contacter l'ACE : **Tél. : 20 31 85 – mail : emy.pirrone@agence-energie.nc**

L'appel sera mis en ligne sur les sites de l'ACE et de l'ADEME Nouvelle-Calédonie, publié dans la presse, dans le groupe Facebook de l'ACE et envoyé à nos relais tels que les Clusters ou la CCI. La date limite de dépôt des dossiers est le **26 avril 2019 à 17 heures**.

Les candidatures devront être envoyées par courriel à l'adresse suivante : emy.pirrone@agence-energie.nc

A. Composition du dossier de candidature

Le porteur de projet devra adresser un dossier conformément au modèle proposé en annexe 2 au format Word et PDF.

Tout dossier reçu fera l'objet d'un accusé de réception.

Les demandes de subvention doivent être préalables à tout commencement de l'exécution de l'action.

Le montant de la subvention est indiqué dans le plan de financement de l'opération joint à la demande de subvention adressée par le porteur de projet.

B. Instruction

Chaque dossier sera évalué par un comité technique au regard du dossier de candidature et sera noté en fonction de la grille d'analyse des critères.

Dans le cadre de cet appel à projet, des tables rondes peuvent être organisées avec tous les porteurs de projet.

Si le contenu du dossier est strictement confidentiel (cf. 1^{ère} page du dossier de candidature), le projet ainsi que son et/ ou ses porteurs ne seront pas présentés lors des tables rondes. L'option de confidentialité ne constitue pas un critère d'analyse du projet.

VIII. Annexes

A. Annexe 1 – Accompagnement financier

De façon simplifiée, voici un tableau récapitulatif des aides qui pourraient être accordées aux projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet. Seules les actions éligibles peuvent être accompagnées. Certaines actions éligibles (notamment animation et investissements) intégrées dans les projets pouvant être considérées comme non prioritaires peuvent ne pas être financées même si le projet dans son ensemble a été retenu par le comité de sélection.

Types de dépenses	Exemple de dépenses éligibles	Taux d'aide maximum *	Conditions
Etudes	Schémas de déplacement, diagnostic d'optimisation de flotte de véhicules, PDiEA, études visant à réduire l'utilisation de la voiture ou à développer le covoiturage et l'autopartage, études visant à la mise en place d'une culture vélo, études d'aménagements visant à valoriser les modes doux de déplacement. Coût de l'étude avec accompagnement à la mise en œuvre des préconisations.	70%	Respect du cahier des charges Etude priorisant les réflexions géographiques pour créer des synergies dans les modes de déplacements
Investissement	Solutions/ outils d'optimisation de flotte de véhicules ou permettant l'autopartage/ le covoiturage, Infrastructures de stationnement et de mise à disposition de véhicules ou de moyens de transport légers hydrides, Aires de covoiturages, Solutions permettant de limiter le déplacement en voiture individuelle, Actions découlant d'un PDE/ PDA/ Schéma mode doux	50%	Etude préalable montrant l'intérêt de l'investissement présenté (étude de marché, diagnostic, etc.) Définir les modalités de maintenance (contrats, etc.) Respecter les critères techniques de performance des matériels,
Animation et communication	Temps de travail pour la coordination du projet, Accompagnement AMOA, AMOE	70%	Proposer et faire valider un programme d'action prévisionnel

*Les taux de subvention seront définis au regard du plan de financement prévisionnel du projet et du statut du porteur de projet (public ou privé).

B. Annexe 2 – Dossier de candidature

Appel à Projet

Eco-Mobilité « Modes doux »

Session Mars 2019

Nom du projet (à insérer)

Titre explicite du projet

	Catégorie d'organisme*	Localisation géographique	Nom du représentant	Fonction
Bénéficiaire de l'aide				
Partenaire 1				
Partenaire 2				
Partenaire 3				

*Collectivité, association, petite entreprise, moyenne entreprise ou grande entreprise

Le contenu de ce projet :

- Peut être partagé lors de tables rondes organisées dans le cadre de l'AAP
- Est strictement confidentiel

Montant total du projet (XFP)	
Montant total d'aide demandée (XFP)	
Pourcentage de l'aide demandée	
Pourcentage de co-financement	
Durée du projet (mois)	
Date prévisionnelle de démarrage	

SOMMAIRE

Résumé exécutif du projet

Enjeux, contexte et objectifs du projet

Contexte et enjeux du projet (1 page maximum)

Objectifs du projet (2 pages maximum)

Description générale du projet

Périmètre du projet (1 page maximum)

Planning du projet

Tableau synthétique des coûts du projet

Organisation du projet

Description détaillée du projet

Livrables

Annexes

Résumé exécutif du projet

Ce résumé devra présenter en 1 page maximum :

- Le contexte et les enjeux du projet (environnementaux, économiques, techniques, organisationnels...),
- Les objectifs du projet,
- Une description sommaire du projet (précisant les technologies et solutions développées, la localisation, la durée, le périmètre de démonstration),
- Les partenaires et la pertinence du consortium ou du groupement (si tel est le cas),
- Les principaux éléments financiers du projet (répartition du montant des dépenses et entre partenaires, le montant total, etc.),
- Les principaux impacts du projet en matière économique, social, sociétal et environnemental.

Enjeux, contexte et objectifs du projet

Contexte et enjeux du projet (1 page maximum)

Décrire brièvement l'adéquation du projet proposé aux attendus de l'appel à projets.

Préciser notamment s'il s'agit d'un projet d'innovation, d'expérimentation, de création, de déploiement expérimental et/ou de diffusion.

Présenter dans quel contexte technique, réglementaire et politique se situe le projet : réglementation, économie de ressources, nouvelle technologie, développement de filières...

Indiquer les enjeux économiques, sociaux et sociétaux, technologiques ou environnementaux (situation actuelle et perspectives à venir). L'enjeu environnemental du projet sera notamment détaillé à travers les problématiques pour lesquelles le projet peut apporter des solutions (pollution de l'air, consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, santé et circulation apaisée).

Objectifs du projet (2 pages maximum)

Indiquer les objectifs poursuivis par le projet :

- Les objectifs organisationnels, techniques, territoriaux de la solution développée par le projet,
- Les objectifs environnementaux de la solution développée par le projet,
- Les objectifs industriels, économiques et commerciaux dans le cas d'un projet à vocation commerciale.

Description générale du projet

Périmètre du projet (1 page maximum)

Indiquer et justifier les conditions dans lesquelles le projet va se dérouler : localisations, ... (La localisation sera précisée pour chaque partenaire)

Planning prévisionnel du projet

Détailler les différentes étapes du projet.

Tableau synthétique des coûts du projet

Donner une vision synthétique des coûts du projet en remplissant le tableau ci-dessous. Le coût total des dépenses doit obligatoirement être égale au coût total des recettes afin d'avoir un équilibre budgétaire.

(Possibilité de présenter un tableau adapté au projet en annexe ou dans un fichier Excel).

DEPENSES				RECETTES		
	Type de dépenses	Coût (en XPF HT)	% du TOTAL	Type de recettes	en XPF	% du TOTAL
Animation et achats de services	Total Dépenses de personnel (salaire chargés)*			Subvention AAP		
	Total dépenses d'animation			Autres subventions		
	Total dépenses de communication événementielle			Prêt		
	Total des dépenses d'évaluation			Ventes		
Études	Total dépenses de sous traitance (études, AMO, communication non événementielle)			Etc.		
Investissements	Total dépenses d'équipement (achat matériel, mobilier...etc)					
	TOTAL DES COUTS			TOTAL DES RECETTES		

* hors agents de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière.

Organisation du projet

Description détaillée du projet

Détailler les activités prévisionnelles au niveau le plus fin possible en utilisant le tableau ci-dessous, par lot.

Détailler notamment :

- Le rôle de chaque partenaire impliqué et son effort,
- Les sous-traitants sollicités,
- L'objet des dépenses d'investissements,
- Les autres achats nécessaires,
- La description du travail à fournir et les résultats attendus,
- Une proposition de classification en développement expérimental et l'argumentaire correspondant,
- Les éléments nécessaires au démarrage des travaux,
- La définition des livrables ainsi que les modalités prévues pour l'évaluation des résultats,
- Les coûts correspondants à chaque lot, pour chaque partenaire, et l'aide sollicitée,
- Le calendrier des activités.

Livrables

Décrire dans le format du tableau ci-dessous les livrables du projet.

Réf.	Objectifs	Travaux correspondants	Etape de livraison	Lot ou tâche correspondant	Méthode d'évaluation
L1					
L2					
...					

Annexes

Outre les annexes concernant le projet, les éléments suivants devront être mis en annexe du dossier de candidature pour chaque bénéficiaire :

Tous :

- Fiche de renseignement présentant Adresse postale, N° de téléphone fixe, N° de téléphone portable, Adresse email,
- RIB,
- RIDET,

+ si entreprise :

- KBIS,
- Statuts régulièrement déclarés, datés et signés,
- Bilan de l'année en cours ou de l'année précédente,
- Un budget prévisionnel sur l'année en cours ou N+1,

+ si association :

- Statuts régulièrement déclarés, datés et signés,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ayant élu le bureau en fonction,
- Liste des personnes en charge de l'administration de l'association régulièrement déclarée,
- Bilan moral et financier de l'année en cours ou de l'année précédente,
- La déclaration d'association publiée au JONC.